

# FIN DE VIE

## PAS UN DIEU POUR RATTRAPER L'AUTRE

**Les catholiques traditionalistes sont en pointe pour s'opposer au « laisser-mourir » de Vincent Lambert. Mais du côté des autres religions, ce n'est pas mieux.**

**LAURE DAUSSY**

Dans les religions juive et musulmane, on retrouve ces interdits autour de l'euthanasie, que ce soit un « laisser-mourir » comme prévu par la loi Leonetti (arrêt des soins et plongée dans une sédation profonde) ou une aide active à mourir. Dieu étant considéré comme le maître absolu de la vie, la reprendre sans lui demander son avis est considéré comme un meurtre, même si on vit les pires supplices. Ainsi, on peut lire sur le site du Consistoire de Paris : « *Il est interdit de faire quoi que ce soit pour hâter la mort [...] et même si nous voyons qu'il souffre beaucoup dans son agonie et que la mort lui serait douce, il nous est néanmoins défendu de faire quoi que ce soit [...].* » Et en écho sur le site de la Mosquée de Paris : « *C'est Dieu qui donne la vie, c'est Lui qui fixe son terme par un décret en un moment que nul ne peut ni avancer ni reculer.* » Dans le même

### Réincarné en moustique

temps, l'acharnement thérapeutique est condamné par les religions. « *Dans cette même logique, Dieu a fixé l'heure de la mort, il ne faut donc pas la prolonger* », explique Nadia Geerts, philosophe et auteure d'un livre en faveur du droit à mourir dans la dignité, dans lequel elle analyse le positionnement des religions (*L'après-midi sera courte. Plaidoyer pour le droit à l'euthanasie*, L'Harmattan). Ainsi, le Consistoire de Paris apporte cette nuance : « *On n'a pas non plus à installer un système de réanimation chez un mourant incurable et en proie à de grandes douleurs.* » Le grand rabbin Michel Gugenheim explique aussi que le Talmud avance l'idée de « *belle mort* »..., mais qui s'appliquait notamment à des condamnés à mort, qui avaient le droit de boire une potion anesthésiante avant de subir leur sentence.

Sans surprise, ce sont toujours les plus religieux qui s'opposent à une évolution de la loi. Ainsi, lorsqu'en 2014, en Israël, un projet de loi sur l'euthanasie est proposé, c'est une levée de boucliers de tous les députés ultraorthodoxes, qui parlent d'une marchandisation de la mort, sans oublier les références au nazisme. « *Il est terrifiant de se souvenir que, il y a soixante-dix ans tout juste, ce sont les Allemands qui, les premiers, envisagèrent de tuer les handicapés, les malades et les personnes âgées* », avait alors lancé le député Menachem Eliezer Mozes.

L'interdit est tel aussi dans la religion musulmane qu'il n'était pas question de laisser circuler des rumeurs selon lesquelles Yasser Arafat aurait bénéficié d'une euthanasie en 2004, rappelle également Nadia Geerts. « *Le chef des tribunaux religieux de Palestine avait alors assuré qu'Arafat était mort sans euthanasie et avait rappelé qu'un tel acte est illicite dans l'islam* », raconte-t-elle. Le comité des oulémas, plus haute instance religieuse d'Arabie saoudite, avait d'ailleurs élaboré un décret en 1997 interdisant catégoriquement l'euthanasie. Mais pas la torture ni les condamnations à mort... Quant à Daech, ils ont une vision très ouverte du suicide assisté, y compris pour ceux qui n'ont rien demandé. L'histoire ne dit pas si les soixante-dix vierges militent de leur côté pour un suicide collectif quand elles voient les djihadistes débarquer.

Un peu d'ouverture tout de même du côté de certaines branches protestantes, selon Nadia Geerts : « *Certains courants protestants estiment que, à partir du moment où l'être humain a trouvé le moyen de prolonger la vie, il a aussi la responsabilité de mettre fin à cette vie.* » Du côté du bouddhisme, « *le suicide n'est pas interdit [...]. Ce qui compte, c'est l'intention qui préside au choix de cet acte. Il peut y avoir une "intention compatissante" dans le suicide médicalement assisté* », explique une étude publiée sur le site universitaire du Cairn. Mais si c'est pour être réincarné en moustique et finir écrasé sur un mur, c'est pas mieux... ●